

# CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2020

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 11

Date de la convocation : 04 Juin 2020

L'an deux mille vingt et le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François LE BRAS, Maire.

**Présents** : MM. LE BRAS Jean-François, SIEBRECHT Marie-Ange, MONARD Jean-Yves, ROBACHE Martine, GARLANTEZEC Hervé, LE BOULANGER Danielle, LEFRANC Pascal, MATTHIEU Marie-Hélène, CADIOU Erwan, NATIVEL Flora, SAUBAUX Cédric formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance** : Erwan CADIOU

## 1- Approbation du Compte de Gestion 2019 - Commune

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le Receveur en poste à Lannion et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité,

- **Adopte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2019 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

## 2- Approbation du Compte Administratif 2019 - Commune

---

Le Conseil Municipal après que Monsieur le Maire se soit retiré, vote le compte administratif 2019 de la commune qui indique les chiffres suivants :

**SECTION de FONCTIONNEMENT** : Dépenses : **315 796,14 €** Recettes : **450 567,49 €**

Soit un excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 de : **134 771,35€**

**SECTION D'INVESTISSEMENT** : Dépenses : **162 466,18 €** Recettes : **145 927,65€**

Soit un déficit d'investissement de l'exercice 2019 de : **- 16 538,53€**

### 3- Affectation du résultat 2019 - Commune

---

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif 2019 de la Commune,

Constate qu'il fait apparaître :

- <u>un résultat de fonctionnement de l'an 2019 de</u>	<b>+ 147 771,35 €</b>
• Résultat de l'exercice 2019 :	+ 134 771,35 €
• Résultat reporté 2018 :	+ 13 000,00 €
•	
- <u>un résultat d'investissement de l'an 2019 de</u>	<b>+ 7 546,20 €</b>

Reporté au budget primitif 2020 à la ligne 001

• Résultat de l'exercice 2019	- 16 538,53 €
• Résultat reporté 2018 :	+ 24 084,73 €

**Décide d'affecter le résultat de fonctionnement** de l'année 2019 au budget primitif 2020 comme suit :

- <u>à l'excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) :</u>	<b>142 771,35€</b>
- <u>au résultat de fonctionnement reporté (ligne 002) :</u>	<b>5 000,00€</b>

### 4- Vote des taux d'imposition 2020

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le taux des taxes pour l'année 2020 :

**FONCIER BATI :** **21,70%**

**FONCIER NON BATI :** **72,50%**

### 5- Approbation des Budgets 2019 - Commune

---

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le Budget Primitif 2020, qui s'équilibre en recettes et en dépenses

**en SECTION de FONCTIONNEMENT** à la somme de : **454 516 €**

**en SECTION d'INVESTISSEMENT** à la somme de : **224 759 €**

### 6- Approbation du Compte de Gestion 2019 – Chaufferie bois

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le Receveur en poste à Lannion et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la chaufferie.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **Adopte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2019 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

## **7- Approbation du Compte Administratif 2019 – Chaufferie bois**

---

Le Conseil Municipal après que Monsieur le Maire se soit retiré, vote le compte administratif 2019 de la chaufferie qui indique les chiffres suivants :

**SECTION de FONCTIONNEMENT** : Dépenses : **15 739,25€**      Recettes : **17 365,98€**

**Soit un EXCEDENT de FONCTIONNEMENT de CLOTURE de**      **+ 1 626,73€**

**SECTION D'INVESTISSEMENT** : Dépenses :      **9 917,00€**      Recettes : **8 537,00€**

**Soit un DEFICIT d'INVESTISSEMENT de CLOTURE de**      **- 1 380,00€**

## **8- Affectation du résultat 2019 – Chaufferie bois**

---

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif 2019 de la Chaufferie,

Constate qu'il fait apparaître :

- un résultat de fonctionnement de l'an 2019 de      **+ 3 901,86€**

- résultat de l'exercice 2019      + 1 626,73€
- résultat reporté 2018 :      + 2 275,13€

- un résultat d'investissement de l'an 2019 de      **+ 30 323,00€**

Reporté au budget primitif 2020 à la ligne 001

- résultat de l'exercice 2019 :      - 1 380,00€
- résultat reporté 2018 :      + 31 703,00€

**Décide d'affecter le résultat de fonctionnement** de l'année 2019 au budget primitif 2020 comme suit :

- au résultat de fonctionnement reporté (ligne 002) :      **+ 3 901,86€**

## 9- Approbation du Budget 2020 – Chaufferie bois

---

Le conseil Municipal à l'unanimité vote le Budget Primitif 2020 de la Chaufferie, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

*en SECTION de FONCTIONNEMENT* à la somme de : **20 839 €**

*en SECTION d'INVESTISSEMENT* à la somme de : **38 860 €**

## 10- Délégation du Conseil Municipal au Maire

---

Le conseil municipal à l'unanimité fixe comme suit les attributions déléguées au Maire, pour la durée de son mandat :

- ✓ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres qui peuvent être passés en procédure adaptée d'un montant inférieur à 25 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- ✓ De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- ✓ De passer les contrats de maintenance et d'entretien du matériel informatique, de chauffage, appareils à gaz, protection incendie.
- ✓ De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- ✓ De passer les contrats avec Chenil service.
- ✓ De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- ✓ D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les domaines et quelle que soit la catégorie du contentieux.
- ✓ D'autoriser le Maire à signer les actes et pièces se rapportant aux délégations consenties.
- ✓ D'autoriser le Maire à juger du caractère de durabilité des achats d'une valeur inférieur à 500€ HT afin de les inscrire en section d'investissement.
- ✓ De consentir provisoirement la suppléance du Maire, dans la plénitude de ses fonctions, par un Adjoint dans l'ordre du tableau, en cas d'absence ou de tout empêchement et d'autoriser cet adjoint à signer.

## 11- Désignation de représentant titulaire et suppléant au SDE

---

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner les délégués au **Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme à cet effet :

- Monsieur Jean-François LE BRAS, Pen ar Prat, TREGROM, Titulaire.
- Monsieur Hervé GARLANTEZEC, Pabu, TREGROM, Suppléant.

### **13- Désignation d'un représentant de la CLECT**

---

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner le représentant de la **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme à cet effet :

- Madame Danielle LE BOULANGER, 127 rue de l'Armorique, PLOUARET.

### **14 - Désignation des délégués du conseil municipal à la Caisse des Écoles**

---

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner trois délégués du conseil municipal à la **Caisse des Écoles**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme à cet effet :

- Madame Marie-Hélène MATTHIEU, Rue de l'école, TREGROM.
- Monsieur Erwan CADIOU, An dossen, TREGROM.
- Monsieur Pascal LEFRANC, Kermenou, TREGROM.

### **15- Désignation des délégués du conseil municipal au CCAS**

---

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner cinq délégués du conseil municipal au **Centre Communal d'Action Sociale**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme à cet effet :

- Monsieur Jean-Yves MONARD, Rue du Gouer, TREGROM.
- Madame Martine ROBACHE, Bourreguic, TREGROM.
- Madame Marie-Ange SIEBRECHT, La Villeneuve, TREGROM.
- Madame Danielle LE BOULANGER, 127 rue de l'Armorique, PLOUARET.
- Monsieur Erwan CADIOU, An Dossen, TREGROM.

### **16 - Désignation des membres des commissions municipales**

---

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner les membres des commissions municipales sachant que de droit il sera Président de chacune de ces commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme à cet effet :

**COMMISSION ECOLE, CANTINE, PERISCOLAIRE, ENFANCE, JEUNESSE** : *gestion de l'école, cantine, garderie, accompagnement des jeunes de la commune dans leur projet.*

- Danielle LE BOULANGER, Cédric SAUBAUX, Marie-Hélène MATTHIEU.

**COMMISSION VOIRIE** : *la commission voirie a pour rôle de maintenir en bon état les voies communales existantes, les fossés.*

- Hervé GARLANTEZEC, Pascal LEFRANC, Jean-Yves MONARD.

**COMMISSION PATRIMOINE** : *chargée de la rénovation des édifices religieux (église, chapelle, calvaires)*

- Danielle LE BOULANGER, Marie-Ange SIEBRECHT, Martine ROBACHE, Stéphanie POMONTI.

**COMMISSION BATIMENTS et LOGEMENTS COMMUNAUX et SERVICES TECHNIQUES** : *chargée de la rénovation des bâtiments communaux (salle polyvalente, école, mairie, logements...) et de la gestion des services techniques.*

- Hervé GARLANTEZEC, Pascal LEFRANC, Jean-Yves MONARD.

**COMMISSION CULTURE, COMMUNICATION, INFORMATION, SITE INTERNET** : *chargée de la communication et de l'information en direction de la population (panneau d'affichage, site internet).*

- Jean-Yves MONARD, Marie-Ange SIEBRECHT, Danielle LE BOULANGER, Csilla-Enikő CHIMPAN, Claude COVILLERS, Flora NATIVEL, Marie-Hélène MATTHIEU, Pascal LEFRANC.

**COMMISSION FETES ET CEREMONIES** : *chargée de l'organisation des différentes manifestations de la commune (Vœux du Maire, 8 mai...) gestion de la location de la salle polyvalente.*

- Danielle LE BOULANGER, Martine ROBACHE, Cédric SAUBAUX, Solange QUELENN.

**COMMISSION TOURISME : CHEMINS DE RANDONNEE & PLAGES DE TREGROM** : *chargée de la signalétique des chemins de randonnée, aménagement de la plage de Trégrom.*

- Marc VANDERESCH, Hervé GARLANTEZEC, Maxime LANGLAIS, Cédric SAUBAUX, Martine ROBACHE, Pascal LEFRANC, Nicolas RICHARD, Cédric BLONDEL, Ludovic LE PENNEC.

**COMMISSION ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE** :

- Flora NATIVEL, Marie-Ange SIEBRECHT, Stéphanie POMONTI, Danielle LE BOULANGER.

## 17 – Permanence des élus et attributions des délégations du Maire et des Adjoint

---

Sur proposition de Monsieur le Maire les élus tiendront une permanence en mairie le samedi matin de 11 heures à 12 heures.

- **Madame LE BOULANGER Danielle, 1<sup>ère</sup> Adjointe** sera déléguée dans les domaines suivants : Affaires sociales, culture & fêtes et cérémonies.
- **Monsieur GARLANTEZEC Hervé, 2<sup>ème</sup> Adjoint** sera délégué dans les domaines suivants : Logements, urbanisme & voirie, services techniques.

## 18 – Fixation du montant des indemnités du Maire et des Adjoint

---

Suite au renouvellement du Conseil Municipal et à la nomination de deux Adjoint, le Conseil Municipal propose d'accorder au Maire et aux Adjoint les indemnités suivantes à **compter du 1<sup>er</sup> juin 2020**.

Indice de base : 1027  
Population : 430 habitants  
Taux maximal : Maire : 25,5 % Adjoint : 9,9%

Montant de l'indemnité du **Maire, Jean-François LE BRAS : 15% de l'indice 1027, soit :**

46 672.80 € x 15 %= 7 000,92 €/an ou **583,41 € brut mensuel.**

Montant de l'indemnité du **1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Adjoint : Mme LE BOULANGER Danielle et Mr GARLANTEZEC Hervé : 5,80 % de l'indice 1027, soit :**

46 672.80 € x 5,80%= 2 707,02€/an ou **225,59 € brut mensuel.**

## 19 – Révision des loyers des logements locatifs

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les baux de location des logements locatifs prévoient au **1<sup>er</sup> juillet** de chaque année une révision des loyers sur la base des variations de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

**Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas appliquer d'augmentation au 1<sup>er</sup> juillet 2020 sur le montant des loyers en raison de la crise sanitaire du covid-19 :**

<u>Logement</u>	<u>Nom et Prénom</u>	<u>Tarif au 1<sup>er</sup> juillet 2020</u>
N°1 Rés.St Antoine	PINEAU C.	209,58€
N°2 Rés.St Antoine	LE MOIGNE J.	203,18€
N°3 Rés.St Antoine	DAUPHIN J.-M.	260,63€
N°4 Rés.St Antoine	TUPINIER S.	307,39€
N°6 Rés.St Antoine	JEUNE E.	279,39€

Logement B	SALAUN S.	295.35€
Logement A1	PARJOL C&M.	315,55€
Logement A2	LARQUET S.	314.30€
Logement du commerce	LAROUSSE M.	325.15€
Maison n°2 Chauvel	OMNES A.	411,82€
Logement n°1 école	DELERUE/LE NAMOURIC	391,22€
Logement n°2 école	MATTHIEU M.H	391,22€

## **20– Lotissement – Convention SPLA**

---

Mr Le Maire fait part à l'assemblée du projet de lotissement situé « Résidence Pen Ar Guer ».

Ayant la ferme volonté d'accueillir de nouveaux ménages et afin de conduire cette opération, et après avoir analysé l'opportunité et la faisabilité technique et financière de l'opération, la commune s'est rapprochée de la Société Publique Locale d'Aménagement Lannion Trégor Aménagement.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **DE REALISER une opération d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme, caractérisée par l'ensemble des actions et travaux nécessaires à la mise en œuvre de la résidence Pen Ar Guer ;**
- **DE CONFIER la réalisation de l'opération d'aménagement à la SPLA Lannion Trégor Aménagement ; sous la forme d'une concession d'aménagement ;**
- **D'APPROUVER les termes du contrat de concession et ses annexes, à conclure avec la SPLA Lannion Trégor Aménagement ; dont le bilan financier, équilibré en dépenses et en recettes, à hauteur de 500 € net, et de contribuer à cet équilibre sous la forme d'une participation financière à hauteur de 46 910 € net de TVA ; incluant la contribution communale au titre des travaux réalisés avec le Concours du SDE, pour le lotissement et déjà financés et le reste à charge de cette participation à hauteur de 30 653 € net ( étalé sur 6 ans ).**
- **D'ACCORDER la garantie de la collectivité jusqu'à hauteur de 80 % au service des intérêts et tous frais y afférents, ainsi qu'au remboursement des emprunts contractés par l'aménageur pour la réalisation de l'opération ;**
- **DE DESIGNER son maire en tant que titulaire et Monsieur Cédric SAUBAUX en tant que suppléant au sein du Comité Technique et au sein de la Commission d'attribution de la SPLA**
- **Lannion Trégor Aménagement propre à l'opération avec voix délibérative ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit traité et toutes les pièces y afférent.**

## **21- Projet de travaux Moulin de Cleuziou - Convention**

---

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de convention entre la commune et Lannion Trégor Communauté, pour la restauration de la continuité écologique au droit du MOULIN DU CLEUZIQU.



Le Maire précise qu'il s'agit de rénover la retenue d'eau sur le site de la plage. Ces travaux sont plus que nécessaires pour en conserver l'attrait. Ils permettront aussi de créer à la fois une passe à poissons (côté Le Vieux-Marché) ainsi qu'un passage pour les kayaks (côté Tregrom).

**Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention entre la commune et Lannion Trégor Communauté.**

## **22- Financement du RASED - Convention**

---

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de Monsieur le Maire de Belle Isle en Terre (22) en date du 20 mars 2020 concernant le financement du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté) basé au groupe scolaire de Belle Isle en Terre et sollicitant la signature d'une convention entre nos deux communes et le versement d'une participation financière sur la base **d'1€ par élève** scolarisé pour l'année scolaire 2019-2020 soit **30 élèves**.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la facturation pour le fonctionnement du RASED et à verser à la commune de Belle Isle en Terre (22) la somme de 30 € au titre de l'année scolaire 2019-2020. Cette dépense sera inscrite au Budget Primitif 2020.

## **23– Révision du classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires**

---

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que suite à la révision du classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires, il convient au conseil municipal de donner son avis sur le projet d'arrêté portant approbation du nouveau classement sonore de la SNCF sur la commune de TREGROM .

**Après délibération le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer concernant l'arrêté relatif au classement sonore en raison du manque d'éléments permettant de juger du caractère de nuisance sonore.**

## **24– Recrutement de personnel temporaire**

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors des congés annuels du personnel communal, en cas d'arrêt de maladie ou d'accroissement d'activité, la collectivité est contrainte de procéder au recrutement de personnel temporaire, pour le bon fonctionnement des services. Le conseil municipal est tenu d'autoriser cette démarche de recrutement.

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, pendant toute la durée de son mandat, à procéder au recrutement de personnel temporaire en cas d'absence du personnel communal, pour congés annuels, maladie ou en cas d'accroissement de l'activité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférent.

Le conseil municipal est tenu d'autoriser cette démarche de recrutement.

## 25– Rénovation de la maison « Chauvel » et demande de fond de concours

---

Mr Le Maire explique que suite au départ du locataire de la Maison chauvel n°2 situé « rue de pont coz », il convient de procéder à la rénovation du logement qui devrait pourvoir débiter courant juillet 2020.

M. Le Maire présente les différents devis qui concernent le changement des menuiseries, l'isolation des combles, le remplacement des deux cabines de douche. D'autres devis sont encore en attente pour l'installation d'un poêle à granulés et d'une VMC simple-flux dans la salle de bain du premier étage.

### Après délibération le conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis d'isolation de l'entreprise RESEAU PRO à Morlaix pour un montant de 1614,47 € TTC, ainsi que le devis de l'entreprise HILZINGER pour le remplacement des menuiseries pour un montant de 11 163,89 € TTC
- **PRECISE** que le financement de cet outil est prévu en investissement au Budget Primitif 2020 au compte **2135** opération : – **Rénovation de logements** pour un montant estimé à **22 000 €**.
- **AUTORISE** M. le Maire à déposer la demande d'aide financière au titre du fond de concours « **aide à la réhabilitation thermique des logements sociaux communaux** » auprès de Lannion Trégor Communauté, et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

-----

### **Rappel des points à l'ordre du jour :**

- 1) Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2019 – Commune
- 2) Compte Administratif 2019 – Commune
- 3) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 – Commune
- 4) Vote des taux d'imposition 2020
- 5) Budget Primitif 2020 – Commune
- 6) Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2019 – Chaufferie
- 7) Compte Administratif 2019 – Chaufferie.
- 8) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 – Chaufferie
- 9) Budget Primitif 2020 – Chaufferie
- 10) Délégation du Conseil Municipal au Maire
- 11) Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au Syndicat Départemental d'Energie
- 12) Désignation des délégués au Comité de Bassin Versant du Léguer
- 13) Désignation d'un représentant de la CLECT
- 14) Désignation des délégués du conseil municipal à la Caisse des Ecoles
- 15) Désignation des délégués du conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale
- 16) Désignation des membres des commissions municipales
- 17) Permanence des élus et attributions des délégations aux Adjoints
- 18) Fixation du montant des indemnités du Maire et des Adjoints
- 19) Révision des loyers des logements locatifs
- 20) Lotissement- Convention SPLA
- 21) Projet de travaux Moulin du Cleuziou – Convention Bassin Versant du Léguer
- 22) Financement du RASED - Convention
- 23) Révision du classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires
- 24) Questions diverses

### **Emargements**

LE BRAS Jean-François,

SIEBRECHT Marie-Ange

MONARD Jean-Yves,

ROBACHE Martine,

GARLANTEZEC Herve,

LE BOULANGER Danielle,

LEFRANC Pascal,

MATTHIEU Marie-Hélène,

CADIOU Erwan,

NATIVEL Flora,

SAUBAUX Cédric,